



## Déchoir des droits paternels

Par **nanou**, le **24/03/2012** à **11:39**

Bonjour,

Mon grand père aurait été déchu de ses droits paternels vers 1944. Comment savoir si cela est vrai (ma mère ne se souvient plus de cette période et elle était placée en pension donc au courant de rien), qui dois-je contacter ? Me fournira t-on tous les éléments et les raisons de cette "déchéance" (si cela est le mot) lors de ma demande? Puis-je faire les démarches seule ou dois-je passer par un professionnel et lequel ?

Merci de bien vouloir m'apporter une réponse claire.

Cordialement.

Agnès